

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Sujet N° Fre.
1 à 6

1 ère Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2 ème Partie **PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 ère PARTIE

1 - OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler et de préciser l'origine d'un dysfonctionnement du système de freinage, avant et/ou arrière sur un véhicule.

2 - DONNEES FOURNIES :

- Un véhicule,
- Un banc de freinage avec sa notice d'emploi et tous ses accessoires.
- Un contrôleur de pression de freinage.
- Un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles.
- Du liquide de frein.
- Un matériel de purge de freins.
- Un matériel de levage de véhicule.
- Le manuel de réparation du constructeur.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- * Hiérarchiser les causes des pannes,
- * Définir et justifier la procédure des contrôles,
- * Effectuer les contrôles
- * Analyser et exploiter le résultat des mesures,
- * Localiser les organes défectueux et/ou les réglages à effectuer,
- * Déterminer l'origine de la panne.
- * Formuler et présenter vos analyses au jury.

4 - EVALUATION :

- / 10 - Définition des effets des pannes ou incidences de la panne
- / 10 - Définition et réalisation des contrôles.
- / 50 - Exploitation et analyse des mesures.
- / 10 - Identification des organes défectueux et/ou des réglages à effectuer.
- / 10 - Hypothèses sur l'origine de la panne .
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée 1 heure

2 ème PARTIE

1 - Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information, ...

2 - Evaluation (/ 60 points) :

- / 10 - Valeur technique du contenu du dossier.
- / 15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
- / 15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
- / 10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
- / 10 - Qualité des réponses fournies au jury.

NE RIEN ECRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'EPREUVE

DIPLOME D'EXPERT EN AUTOMOBILE

UNITE C

Sujet N° Fre. 7

1 ère Partie **CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE**
Durée 2 heures - 140 points / 200

2 ème Partie **PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE**
Durée 1 heure - 60 points / 200

CONTROLE TECHNIQUE D'UN VEHICULE

2 heures dont 20 min. de présentation des conclusions

1 ère PARTIE

1 - OBJECTIF :

En utilisant les appareils définis ci-après, le candidat doit être capable de déceler les dysfonctionnements du système de freinage sur un véhicule équipé d'un antiblocage de roues et d'en définir l'origine.

2 - DONNEES FOURNIES :

- Un véhicule équipé d'un système ABS, ABR,
- Une valise de contrôle des calculateurs électronique appropriée au véhicule, le matériel de contrôle électrique (oscilloscope, multimètre)
- Un banc de freinage avec sa notice d'emploi et tous ses accessoires.
- Un contrôleur de pression de freinage.
- Un outillage classique de mécanicien réparateur d'automobiles.
- Un matériel de purge de freins et du liquide de frein.
- Un matériel de levage de véhicule.
- Le manuel de réparation du constructeur.

3 - TRAVAIL A EFFECTUER :

- * Définir et hiérarchiser les causes des pannes,
- * Définir et justifier la procédure des contrôles,
- * Effectuer les contrôles
- * Analyser et exploiter le résultat des mesures,
- * Localiser les organes défectueux,
- * Définir les interventions de réparation à effectuer,
- * Déterminer l'origine de la panne.
- * Formuler et présenter vos analyses au jury.

4 - EVALUATION :

- / 20 - Définition et réalisation des contrôles.
- / 20 - Exploitation et analyse des mesures.
- / 35 - Identification des organes défectueux et/ou des réglages à effectuer.
- / 15 - Définition de l'origine de la panne.
- / 50 - Présentation et formulation des conclusions devant le jury.

PRESENTATION D'UN DOSSIER TECHNIQUE

Durée 1 heure

2 ème PARTIE

1 - Texte partiel relatif à la définition de l'épreuve :

Le dossier technique est constitué par le candidat à l'issue de son stage. Il est relatif à la conduite et au contrôle d'une procédure VGA

Cette partie de l'épreuve se déroule en 2 phases :

- ° 30 min. de présentation du dossier technique, sans être interrompu,
- ° 30 min. durant lesquelles le jury demande des compléments d'information, ...

2 - Evaluation (/ 60 points) :

- / 10 - Valeur technique du contenu du dossier.
- / 15 - Pertinence des analyses économiques conduites.
- / 15 - Présentation des documents contenus dans le dossier.
- / 10 - Qualité, clarté, rigueur de l'exposé et des documents.
- / 10 - Qualité des réponses fournies au jury.

NE RIEN ECRIRE SUR CE DOCUMENT - A RESTITUER A LA FIN DE L'EPREUVE